

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 24.333 T : Réglementation provisoire de la circulation route de St Romain

Le Maire de la Commune de Renaison,

- **Vu** les articles L.2212-1, L.2212-2, L. 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la route,
- **Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié par les arrêtés du 4.01.1995, 16.11.1998, 8.04.2002 et 31.07.2002,
- **Vu** la demande formulée par l'entreprise SPIE CityNetworks, représentée par Arnaud DARPHIN, ZA Les Auges à Coutouvre en date du 22 octobre 2024, tendant à obtenir la réglementation de la circulation et du stationnement, route de St Romain, durant des travaux d'implantation appui béton pour éclairage public, qui auront lieu à partir du **mercredi 6 novembre 2024 au samedi 16 novembre 2024**,
- **Considérant** que pour permettre les travaux mentionnés ci-dessus, il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules route de St Romain.

ARRETE

Article 1 : - CIRCULATION ET STATIONNEMENT -

Pendant toute la durée des travaux :

- La chaussée est rétrécie,
- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h,
- La circulation est alternée et régulée à l'aide de feux tricolores,
- Le stationnement de tout véhicule est interdit au droit du chantier,

L'entreprise ou les services chargés de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation sont : SPIE CityNetworks

Article 2 : - SIGNALISATION -

Les conditions de réglementation de la circulation seront portées à la connaissance des usagers de la route, conformément à l'instruction interministérielle citée ci-dessus, par l'entreprise SPIE CityNetworks.

Article 3 : - VOIRIE -

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités au titre de la voirie routière.

Article 4 : - DIFFUSION -

Le présent arrêté est adressé à SPIE CityNetworks.

Renaison, le 23 octobre 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

